

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2024 - D - 341

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'EXPOSITION
«VOYAGE EN TRAIN A TRAVERS LES USA»**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de mise à disposition de l'exposition «Voyage en train à travers les USA» passée entre Madame Isabelle LEROY, photographe, domiciliée 35 boulevard René Chabasse à Angoulême et GrandAngoulême pour la médiathèque l'Alpha.

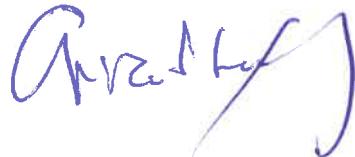
Article 2 – La convention prévoit une mise à disposition de l'exposition du 24 octobre au 28 novembre 2024.

Article 3 – Le coût de la mise à disposition de l'exposition s'élève à 300 € TTC.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 OCT. 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture
Le 11 OCT. 2024
Affiché ou notifié
Le : 11 OCT. 2024